

# BUREAU EXÉCUTIF TÉLÉPHONE

## LUNDI 19 AVRIL 2021

<b>Membres Présent(s)</b>	CORDIER Yves, DE JAEGERE Laurence, DESMET Joelle, DUPONT Anne-Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LEGRAND Christophe, MENTRE Loic, SAEZ Eric, SERRANO Didier
<b>Invité(s) à titre consultatif</b>	ERAUD Alec, FORTUIT Gérald, FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard, SAGARY Dominique, ZIMMER Stéphane
<b>Absent(s) excusé(s)</b>	

\*\*\*\*\*

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif sont présents, dont au moins le Président, le Secrétaire Général ou le Trésorier Général. Le Président Cédric GOSSE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

<b>1. CESO : Test Event</b>	<b>1</b>
<b>2. Modalités de sélection JO</b>	<b>1</b>
<b>3. Demande de subvention au titre de l'enveloppe équipement sportif 2021 développement des pratiques (ANS)</b>	<b>2</b>
<b>4. Réglementation des Épreuves Nationales</b>	<b>2</b>

\*\*\*\*\*

### 1. CESO : Test Event

Cédric GOSSE, Président, présente un point d'information suite à sa rencontre avec la DIGES (Direction interministérielle des Grandes Épreuves Sportives). Le discours est optimiste mais également réaliste. Le sport de manière générale pose un certain nombre de difficultés (source de concentration de personnes).

A cette date, il n'y a aucune visibilité à plus de trois semaines. La F.F.TRI avec le CESO restent mobilisés sur les questions de reprise de l'activité sportive.

### 2. Modalités de sélection JO

Benjamin MAZE, Directeur Technique National, présente les mises à jour des modalités suite aux annonces de World Triathlon. Aucune modification sur le fond n'est apportée. Il s'agit uniquement de prendre en compte les modifications de classement olympique décidées par World Triathlon.

***Le Bureau Exécutif valide à l'unanimité ces mises à jour.***

### **3. Demande de subvention au titre de l'enveloppe équipement sportif 2021 développement des pratiques (ANS)**

Le projet concerne l'équipement de 12 "Triathlon Immersive Room" en 2021. Une procédure d'appel d'offre à destination des clubs FFTRI sera organisée pour déterminer les sites proposant les garanties indispensables à l'installation de ces équipements (Local adapté, professionnalisation de l'encadrement, projet d'activité).

Chaque équipement implique un investissement de 17650€ soit un montant total de 211800€ pour 2021.

***L'Agence Nationale du Sport soutenant les parties matérielles de ces équipements à hauteur de 50%, le Bureau Exécutif décide de solliciter une subvention de 104000€ au titre de l'exercice 2021.***

### **4. Réglementation des Épreuves Nationales**

#### Page 4. Introduction

Les Épreuves Nationales [.....]

Ces règles ont pour objectifs de :

- Créer un climat de sportivité, d'équité et de fair play,
- Garantir sécurité et protection,
- Pénaliser les athlètes qui ne respectent pas les règles,
- [Assurer la promotion et l'image des compétitions nationales.](#)

#### Page 6 : 1. Règles communes aux Épreuves Nationales

[La langue officielle de la Fédération Française de Triathlon, utilisée pour les Épreuves Nationales, est le Français](#)

#### Page 6 : 1. Règles communes aux Épreuves Nationales

##### 1.2 Officiels

Les officiels sont :

- Les membres du comité d'organisation ;
- Les membres du service médical ;
- Les arbitres ;
- Les délégués techniques fédéraux ;
- Les évaluateurs des officiels ;
- Le délégué du contrôle Antidopage;
- Les bénévoles désignés et identifiés ;
- Les classificateurs paratriathlon ;

[Les officiels fédéraux, ou arbitres et délégués techniques, sur les épreuves suivantes :](#)

- Championnat de France des Clubs Femmes et Hommes de 1ère Division et 2ème division de Triathlon ;
- Championnat de France des Clubs Femmes et Hommes de 1ère Division et 2ème division de Duathlon ;
- Championnat de France des Clubs Femmes et Hommes de 3ème division de Duathlon (1/2 Finales et Finale) ;
- Championnat de relais mixte de triathlon ;
- Championnat de France de paratriathlon.

L'organisateur, **en lien avec la FFTRI le délégué technique**, autorise l'accès des différentes zones et locaux aux personnes accréditées à cet effet.

## 1. Règles communes aux Épreuves Nationales

### 1.3 Arbitrage

#### 1.3.1 Conduites des athlètes

##### 1.3.1.3 Tenue

Un athlète doit porter la tenue de son club pendant l'épreuve et lors de la cérémonie protocolaire. La tenue de course et la tenue protocolaire peuvent être différentes :

- Dans le cadre du Championnat de France des Clubs de Division 1 & 2 de triathlon & Duathlon et Championnat de France de Relais Mixte, les athlètes doivent porter une tenue club identique (hors partenaires individuels) ;
- Dans le cadre des autres Championnats, les athlètes doivent porter une tenue au nom du club ;

##### 1.3.1.4 Numérotation

**NB : ~~La non lisibilité du dossard à l'arrivée n'est plus disqualifiante lors du passage d'un athlète sur cette dernière. Seule une~~** L'athlète doit porter le dossard durant l'ensemble de la course sous peine de se voir infliger une remise en conformité. En cas d'absence ou d'illisibilité du dossard, l'athlète doit pouvoir justifier de sa numérotation par un autre moyen.

Pour le Championnat de France de Cross Triathlon, le dossard doit être porté devant et uniquement sur la partie pédestre. Le dossard ne doit pas être porté sur la partie cyclisme, l'identification des athlètes se faisant uniquement avec la plaque de cadre et un sticker de casque.

~~Les Arbitres Nationaux sont autorisés à déterminer des pénalités qui ne seraient pas dans la liste, ceci en évaluant le gain de l'avantage ou la dangerosité de la situation.~~

Pour le Cross Triathlon, l'Aspiration-Abri est interdite entre les athlètes de sexe différents.

## **1.3.5 Course à pied**

### **1.3.5.1 Généralités**

- L'athlète peut courir ou marcher.
- Le port du casque cycliste est interdit sur toute la partie pédestre (hors bike & run et raids).
- L'athlète ne peut pas utiliser d'éléments extérieurs (barrières, arbres, poteaux, etc..) pour s'aider dans les virages.

- Cette règle ne s'applique pas en Cross Triathlon, en Bike & Run, en Swimrun et en Raids.
- L'athlète ne peut pas être accompagné par une personne extérieure à la course (~~accompagnant, coach, etc.~~).
- L'utilisation de tout matériel audio est interdite.

## Page 14 : 1. Règles communes aux Épreuves Nationales

### 1.4 Spécification du matériel

#### 1.4.2 Vélo

##### 1.4.2.3 Spécificité - Championnat de France de Bike & Run et Cross-Tri :

- Le diamètre maximal de la roue est de 29 pouces ;
- La largeur minimale du pneu doit être de 1.5 pouce ;
- Tout type de prolongateur est interdit ;
- Les « bar ends » sont autorisés mais doivent être positionnés à l'extrémité du cintre et bouchés ;
- Les roues peuvent être de tailles différentes ;
- Les pneus à crampons et/ou lisses sont autorisés ;
- Les cintres type vélo de route sont interdits ;
- Les vélos de cyclo-cross sont interdits.

## 1. Règles communes aux Épreuves Nationales

### 1.6 Circonstances exceptionnelles

- - Si après la diffusion de la présentation technique, des circonstances particulières justifient une modification substantielle des conditions de course (parcours, horaires, annulation partielle, ou autre) le Délégué Technique peut, s'il l'estime nécessaire, mettre en place une cellule de crise.
  - Cette cellule est composée à minima du délégué technique, de l'arbitre (principal) et de l'organisateur. Peuvent être invités avec voix consultative : le représentant fédéral, le représentant de l'autorité locale, un représentant de la DTN, un représentant des athlètes tiré au sort et le représentant élu des clubs dans le cadre d'un championnat de France des clubs D1 et D2 (triathlon et duathlon) exclusivement.
  - Cette cellule procédera à l'analyse de la situation et, si elle l'estime nécessaire, à une modification de l'épreuve après accord de la majorité de ses membres

## Page 27. 2.9 Championnat de France de SwimRun

### Les Équipes

~~Les équipes sont constituées de licenciés issus d'un même club. Le nom de l'équipe sera le nom du club. Dans le cas où plusieurs équipes d'un même club participent, un numéro d'ordre sera~~

~~précisé à l'inscription. S'agissant d'équipe de club, les licenciés pourront être de nationalités différentes.~~

Une équipe est constituée de deux athlètes d'un même club, de clubs différents ou de licenciés individuels. Le Nom de l'équipe sera composé des noms des athlètes la composant : Nom 1 + Nom 2 = Nom de l'équipe.

Seules les équipes constituées uniquement de membres de nationalité française pourront prétendre au titre de champion de France.

Dans l'éventualité où un système de qualification est mis en place en amont de la participation à ce championnat de France, l'équipe devra être identique en qualification et sur ce championnat.

Les membres de l'équipe doivent porter une tenue identique sur le podium.

### **Retrait des dossards :**

La présentation de la licence fédérale des athlètes n'est pas requise lors de l'émargement, néanmoins, elle doit pouvoir être présentée en cas de requête.

## **2.12 Championnats de France des Clubs de Triathlon et Duathlon**

### **2.12.1 Tableau récapitulatif d'accès et de fonctionnement des D1, D2, D3**

#### **Proposition de suppression des droits d'accès de 3000€ pour l'accès à la division 2**

***Le Bureau Exécutif valide à l'unanimité ces propositions de modification de la Réglementation des Épreuves Nationales. La Réglementation officielle mise à jour sera publiée sur le site internet de la F.F.TRI..***

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Cédric GOSSE**  
***Président***

**Didier SERRANO**  
***Secrétaire Général***